

Oletta, le 02 Mai 2014

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 30 Avril 2014 – 18h

La séance commence par une communication de Mr le maire d'Olmèta di tuda, Mr Louis SABINI qui fait état de tentatives de racket auprès de la population de la part d'individus venus de pays de l'est et cela au nom de l'EDF.

Le président rappelle que ce budget primitif 2014 a été préparé dans l'urgence vu le manque de temps du à la proximité des élections municipales, au retard dans l'envoi des documents officiels par l'état et le refus de ses services de retarder la date de vote du budget. Il précise qu'à l'avenir l'envoi des documents préparatoires et une discussion sur le débat d'orientation budgétaire seront mis en place bien que ceci ne soit pas pour notre EPCI une obligation légale.

Le rapporteur du Budget Mr UGOLINI rappelle également qu'à l'avenir la commission des finances se réunira en amont pour élaborer le budget.

Ensuite il égrène les articles budgétaires et la discussion s'engage avec les élus présents.

Le rapporteur précise que la redevance sur les ordures ménagères se transformera en 2016 obligatoirement en taxe et que cela grèvera inévitablement la charge incombant aux usagers. Il est vrai qu'actuellement les recettes ne couvrent pas les dépenses et que c'est la fiscalité qui abonde ainsi la différence. Mr VINCENTI Antoine maire de Pogghju d'Oletta souligne ce détail.

Il est demandé qu'une étude comparative soit faite avec tous les autres EPCI de la région. Cette étude sera diligentée par la commission des finances.

Le président souligne que les coûts de ramassage diminueront grâce à la valorisation du tri.

Il est fait état en matière de ramassage des ordures ménagères de la fin de la pratique du « fini parti » entériné par une décision de justice de la cour administrative d'appel de Marseille. Après avoir terminé le ramassage des ordures ménagères les heures restantes de travail seront utilisées par les agents pour qu'ils ramassent les autres déchets : encombrants, ferraille, gravats etc. Cela nous permettra de faire d'importantes économies puisque le travail sera effectué en régie et non plus confié à une entreprise privée.

Le rapporteur du budget souligne que cette année Il sera nécessaire d'augmenter les taux des quatre taxes fiscales alors que depuis de nombreuses années les impôts n'avaient jamais augmenté ceci afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes.

Il informe aussi de la nécessité d'augmenter le montant de la redevance d'ordures ménagères comme les élus s'y était déjà engagés par le passé afin de rééquilibrer et d'uniformiser les montants sur le territoire intercommunal et notamment avec la commune d'Olméa dont les usagers payent déjà 200€/an depuis fort longtemps.

Certains élus ont émis le souhait d'augmenter encore plus la redevance des ordures ménagères et de limiter l'augmentation des quatre taxes.

Cette proposition n'est pas retenue après que le Président ait souligné qu'il valait mieux faire porter l'effort sur les impôts directs et non sur les redevances car en matière d'impôts beaucoup d'administrés bénéficient d'abattements fiscaux alors que les redevances sont uniformément payées par tous et ne sont pas concernées par ces mesures sociales.

Après un long et riche débat le conseil se prononce favorablement et très majoritairement :

I/-sur l'augmentation des taux des quatre taxes, 17 élus sur 23 ont voté pour à l'exception de Mr LUCIANI Dominique qui vote contre et 5 abstentions Mrs : VINCENTI Antoine, MAROSELLI Dominique, BELLINI Louis, TOMI Christian. , Mme GIANCILY Romaine

II/-Sur les deux points suivants 17 élus sur 23 ont voté pour mais se sont abstenus 6 élus Mrs : VINCENTI Antoine, LUCIANI Dominique, MAROSELLI Dominique, BELLINI Louis, TOMI Christian, Mme GIANCILY Romaine,

a/-pour l'augmentation des redevances d'ordures ménagères (sans retenir la proposition de certains élus d'augmenter la redevance au détriment des taxes).

b/- pour le vote du budget primitif 2014.

Concernant le vote sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale et la création d'un CLSH Intercommunal le Conseil se prononce à la majorité moins une abstention, Mr le maire de Rutali.

Les autres délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été votées, les questions diverses ayant été épuisées ainsi que l'ordre du jour le Président remercie les présents et lève la séance à 21h30.

\*\*\*\*\*